

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2025.02 – Signature d'un Contrat de prestation

Le Président du CCAS de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24-27 du Conseil d'administration du CCAS en date du 30 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu les termes du Contrat de prestation proposé par le magasin Mondial Tissus de Montigny-lès-Cormeilles,

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'ateliers de couture encadrés par une animatrice à destination des seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, organisés de 14h00 à 17h00, les vendredis 16 mai et 27 juin 2025, dans les locaux du magasin Mondial Tissus situé au 77, rue Jacques Verniol à Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer Contrat de prestation pour l'organisation d'ateliers de couture encadrés par une animatrice à destination des seniors du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles avec le magasin Mondial Tissus sis 77, rue Jacques Verniol, 95370 Montigny-lès-Cormeilles, représenté par Monsieur BERGERIOUX, en qualité de Directeur,

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget du CCAS de l'année en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,

Le Président du CCAS

Le 6 mai 2025

Miloud GOUAL



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 12/05/2025